

C10 INDUSTRIES DU PÉTROLE, DU GAZ OU DU COKE; GAZ DE SYNTHÈSE CONTENANT DE L'OXYDE DE CARBONE; COMBUSTIBLES; LUBRIFIANTS; TOURBE

C10L COMBUSTIBLES NON PRÉVUS AILLEURS (combustibles pour production de gaz sous pression, p.ex. pour fusées, C06D 5/00; chandelles C11C; combustible nucléaire G21C 3/00); **GAZ NATUREL; GAZ NATUREL DE SYNTHÈSE OBTENU PAR DES PROCÉDÉS NON PRÉVUS DANS LES SOUS-CLASSES C10G, C10K; GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉ; ADDITION DE SUBSTANCES À UN COMBUSTIBLE OU AU FEU POUR RÉDUIRE LA FUMÉE OU LES DÉPÔTS INDÉSIRABLES, OU POUR FACILITER L'ENLÈVEMENT DE LA SUIE; ALLUME-FEUX [5]**

1/00	Combustibles carbonés liquides	1/223		comportant au moins un groupe amino lié à un atome de carbone aromatique [8]
1/02	. à base essentielle de composants formés uniquement de carbone, d'hydrogène et d'oxygène	1/224		Amides; Imides [8]
1/04	. à base essentielle de mélanges d'hydrocarbures	1/226		contenant au moins une liaison azote-azote, p.ex. composés azoïques, azides, hydrazines [8]
1/06	. . pour allumage par bougie	1/228		contenant au moins une liaison double carbone-azote, p.ex. guanidines, hydrazones, semi-carbazones, imines; contenant au moins une liaison triple carbone-azote, p.ex. nitriles [8]
1/08	. . pour allumage par compression	1/23		contenant au moins une liaison azote-oxygène, p.ex. composés nitrés, nitrates, nitrites [8]
1/10	. contenant des additifs	1/232		contenant de l'azote dans un hétérocycle [8]
(1)	Dans les groupes C10L 1/12 à C10L 1/14, sauf indication contraire, un composé est classé à la dernière place appropriée.	1/233		contenant de l'azote et de l'oxygène dans le noyau, p.ex. oxazoles [8]
(2)	Si l'additif est un mélange de composés, chaque composé qui présente un intérêt doit être classé. [8]	1/234		Composés macromoléculaires [8]
(3)	Un sel de métal ou d'ammonium d'un composé est classé comme ce composé, p.ex. un sulfonate de chrome est classé comme sulfonate dans le groupe C10L 1/24 et <u>non</u> dans le groupe C10L 1/30.	1/236		obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [8]
1/12	. . Composés inorganiques	1/238		obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [8]
1/14	. . Composés organiques	1/2383		Polyamines ou polyimines, ou leurs dérivés [8]
1/16	. . . Hydrocarbures	1/2387		Polyoxyalkylèneamines [8]
1/18	. . . contenant de l'oxygène	1/24	. . .	contenant du soufre, du sélénium ou du tellure
1/182	 contenant des groupes hydroxyle; Leurs sels [8]	1/26	. . .	contenant du phosphore
1/183	 au moins un groupe hydroxyle étant lié à un atome de carbone aromatique [8]	1/28	. . .	contenant du silicium
1/185	 Éthers; Acétals; Cétals; Aldéhydes; Cétones [8]	1/30	. . .	contenant des éléments non mentionnés dans les groupes C10L 1/16 à C10L 1/28
1/188	 Acides carboxyliques; Leurs sels [8]	1/32	. . .	consistant en suspensions charbon-huile ou émulsions aqueuses
1/189	 comportant au moins un groupe carboxyle lié à un atome de carbone aromatique [8]	3/00	Combustibles gazeux; Gaz naturel; Gaz naturel de synthèse obtenu par des procédés non prévus dans les sous-classes C10G, C10K; Gaz de pétrole liquéfié [5]	
1/19	 Esters [8]	3/02	. . .	Compositions contenant de l'acétylène
1/192	 Composés macromoléculaires [8]	3/04	. . .	Compositions absorbantes, p.ex. solvants
1/195	 obtenus par des réactions faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [8]	3/06	. . .	Gaz naturel; Gaz naturel de synthèse obtenu par des procédés non prévus dans C10G, C10K 3/02 ou C10K 3/04 [5]
1/196	 dérivés de monomères contenant une liaison insaturée carbone-carbone et un groupe carboxyle ou leurs sels, leurs anhydrides ou leurs esters [8]	3/08	. . .	Production de gaz naturel de synthèse [5]
1/197	 dérivés de monomères contenant une liaison insaturée carbone-carbone et un groupe acyloxy d'un acide carboxylique ou carbonique saturés [8]	3/10	. . .	Post-traitement de gaz naturel ou de gaz naturel de synthèse [5]
1/198	 obtenus par des réactions autres que celles faisant intervenir uniquement des liaisons non saturées carbone-carbone [8]	3/12	. . .	Gaz de pétrole liquéfié [5]
1/20	. . . contenant un halogène	5/00	Combustibles solides (produits par solidification de combustibles fluides C10L 7/00)	
1/22	. . . contenant de l'azote	5/02	. . .	Briquettes formées principalement de matières carbonées d'origine minérale (briquettes de tourbes C10F)
1/222	 contenant au moins une liaison simple carbone-azote [8]	5/04	. . .	Matière première à utiliser; Son prétraitement

C10L

- 5/06 . . Procédés de fabrication de briquettes (presses à briquettes B30B 11/00)
- 5/08 . . . sans l'aide de liants étrangers (fabrication des briquettes de tourbe C10F)
- 5/10 . . . avec l'aide de liants, p.ex. des liants prétraités
- 5/12 avec des liants inorganiques
- 5/14 avec des liants organiques
- 5/16 avec des liants bitumineux, p.ex. goudron, brai
- 5/18 avec du naphthalène
- 5/20 avec de la lessive sulfite
- 5/22 Méthodes d'application du liant aux autres ingrédients de la composition; Appareillage
- 5/24 . . Lutte contre la poussière durant la fabrication des briquettes; Dispositifs de sécurité contre l'explosion
- 5/26 . . Post-traitement des briquettes
- 5/28 . . . Chauffage des briquettes; Carbonisation des liants
- 5/30 . . . Refroidissement des briquettes
- 5/32 . . . Enduction
- 5/34 . . Autres détails concernant les briquettes
- 5/36 . . . Forme
- 5/38 Briquettes formées de couches différentes
- 5/40 . à base essentielle de matières d'origine non minérale
- 5/42 . . de matières animales ou produits en dérivant
- 5/44 . . de matières végétales
- 5/46 . . de boues d'égouts, d'ordures ménagères, de gadoues
- 5/48 . . de résidus ou de déchets industriels (C10L 5/42, C10L 5/44 ont priorité) [4]
- 7/00 Combustibles produits par solidification de combustibles fluides**
- 7/02 . combustibles liquides (compositions lubrifiantes C10M)
- 7/04 . . alcool

8/00 Combustibles non prévus dans les autres groupes de la présente sous-classe [8]

9/00 Traitement des combustibles solides en vue d'améliorer leur combustion

- 9/02 . par des moyens chimiques
- 9/04 . . par hydrogénation
- 9/06 . . par oxydation
- 9/08 . par traitement thermique, p.ex. calcination
- 9/10 . par l'emploi d'additifs
- 9/12 . . Moyens d'oxydation, p.ex. composés générateurs d'oxygène

10/00 Utilisation d'additifs à des fins particulières dans les combustibles ou les feux (additifs pour combustibles carbonés liquides caractérisés par leur nature chimique C10L 1/10; utilisation de liants dans la fabrication de briquettes de combustible solide C10L 5/10; utilisation d'additifs pour améliorer la combustion des combustibles solides C10L 9/10) [1,8]

- 10/02 . pour réduire l'émission de fumée
- 10/04 . pour réduire la corrosion ou l'encrassage
- 10/06 . pour faciliter l'enlèvement de la suie
- 10/08 . pour améliorer le pouvoir lubrifiant; pour réduire l'usure [8]
- 10/10 . pour améliorer l'indice d'octane [8]
- 10/12 . pour améliorer l'indice de cétane [8]
- 10/14 . pour améliorer les propriétés à basse température [8]
- 10/16 . . Abaisseurs de point d'écoulement [8]
- 10/18 . Utilisation de détergents ou de dispersants à des fins non prévues dans les groupes C10L 10/02 à C10L 10/16 [8]

11/00 Allume-feux

- 11/02 . à base de corps poreux réfractaires
- 11/04 . formés de matières combustibles (allumettes C06F)
- 11/06 . de forme particulière
- 11/08 . Appareillage pour leur fabrication